

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

À la séance extraordinaire du Conseil municipal lundi le 19 décembre 2022 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Sont présent(e)s :

M. Guy-Julien Mayné, maire
M. François Barbeau, district n° 1;
M. André Perrault, district n° 2;
Mme Julie Dupuis, district n°3;
M. Marcel Tremblay, district n°4;
M. Michael Dinnigan, district n° 5;
M. Robert Arcoite, district n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Natacha Jodoin, Greffière adjointe

1 - VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h30, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2022-12-339

2– LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Dupuis, conseillère, appuyé par André Perrault, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023
4. Programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions.
6. Clôture de la séance

ADOPTÉE

2022-12-340

3- ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Considérant que conformément au premier paragraphe de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2023;

Considérant que conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les libérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget;

Il est proposé par Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers :

- D'adopter le budget pour l'exercice financier 2023 tel que déposé.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

Celui-ci indique :

REVENUS	2023
TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE	2 586 344 \$
TAXES SPÉCIAL – EMPRUNT RANG 1	64 797\$
ÉGOUTS ENSEMBLE	10 422 \$
ÉGOUTS SECTEUR	138 470 \$
RÉSEAU DIST. EAU POTABLE	132 416 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	245 542 \$
COMPENSATION TENANT LIEUX DE TAXE	22 700 \$
REVENUS DE TRANSFERTS	161 607 \$
SERVICES RENDUS	46 508 \$
IMPOSITION DE DROITS	115 240 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	5 000 \$
INTÉRÊTS	20 020 \$
AUTRES REVENUS	0 \$
TRANSFERT & FINANCEMENT INVESTISSEMENT	1 765 000 \$
TOTAL REVENUS BUDGÉTÉS	5 314 066\$

DÉPENSES	2023
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	896 112 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	723 676 \$
TRANSPORT	693 058 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	664 280 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 208 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR	106 222 \$
LOISIRS ET CULTURE	360 909 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	51 546 \$
IMMOBILISATION	2 176 000 \$
FONDS DE ROULEMENT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE	(366 945) \$
TOTAL DÉPENSES BUDGÉTÉS	5 314 066 \$

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

2022-12-341

4- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

Attendu que l'article 956 du Code Municipale prévoit, entre autres, que le conseil doit préparer et adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

PROJET	2023	2024	2025	FINANCEMENT
CAMION INCENDIE			75 000\$	BUDGET FONCTIONNEMENT
PAVAGE STATIONNEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE		130 000 \$		BUDGET FONCTIONNEMENT
ÉTUDE ET TRAVAUX INFRASTRUCTURE ÉGOUTS	100 000\$	5 000 000\$		BUDGET FONCTIONNEMENT & RÈGLEMENT D'EMPRUNT
PAVAGE	490 000\$	800 000\$	800 000\$	SUBVENTION TECQ & FONDS DES CARRIÈRES
GÉNÉRATRICE – STATION ÉPURATION	55 000 \$			BUDGET FONCTIONNEMENT
INSPECTION – ÉGOUTS	25 000\$			SUBVENTION TECQ
CLÔTURE – EAU POTABLE	40 000\$			SUBVENTION TECQ
SENTIER PIÉTONNIER	100 000\$			SUBVENTION & BUDGET FONCTIONNEMENT
CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT PARC	150 000\$	50 000\$	50 000\$	SUBVENTION & BUDGET FONCTIONNEMENT
JEUX D'EAU	420 000\$			SUBVENTION & APPROPRIATION SURPLUS
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	17 000\$	10 000\$	10 000\$	BUDGET FONCTIONNEMENT
PARC À CHIEN	30 000\$			BUDGET FONCTIONNEMENT

En conséquence, il est proposé par Julie Dupuis, conseillère appuyé par André Perrault, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- D'adopter le programme triennal des immobilisations pour l'année 2023, 2024 et 2025;
- De distribuer un document explicatif du programme à chacune des adresses du territoire de Sainte-Clotilde, comme le permet l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Plusieurs citoyens présents.

2022-12-342

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18h40 sur une proposition de Robert Arcoite, conseiller, appuyé par François Barbeau, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022.